LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION,

JOURNAL POLITIQUE, AGRICOLE LITTERAIRE ET COMMERCIAL.

VOL. V. NAPOLEONVILLE, LUNDI 20 AOUT 1855. NO 46.

LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION.
PUBLIE PAR
CONRAD L. MAVOR.

LUNDI 20 AOUT 1855.

Conditions du Journal:

ABONNEMENT.—L'abonnement est payable D'AVANCE.

POUR UN AN : : : : : : : : : : $5 00
POUR SIX MOIS : : : : : : : : : : 3 00

AGENTS DU PIONNIER.

NLLE-ORLEANS . .	M. E. Eude, Passage de la Bourse, No 35, encoignure Conti.
ASCENSION	MM. Richard & Templet.
RIVIERE-NEUVE. .	M. Firmin Duplessis.
IBERVILLE	M J. Breau.
ST-JACQUES	M. Auguste Thériot.
ST-JEAN BAPTISTE, ST. CHARLES .	M. Edyard Perret
PONT-BREAUX, At.	Edmond Bulliard.
THIBODAUX	M. Adolphe Blanchard.
HOUMA	M. F. Gagné.
STE MARIE	M. Etienne Penisson.
ASSOMPTION	G. Rodriguez. Café *Star*.
BELLE RIVIERE . .	M. Pierre Thériot.

☞ Dans les paroisses où nous n'avons pas nommé d'agents, nous prions les Maîtres de Poste de vouloir se charger de l'agence de notre feuille.

ANNONCES: Pour les insertions, annonces à 1s, etc., etc., les conditions sont les suivantes

Par DIX LIGNES, pour la 1ère insertion $1 00

Pour les insertions suivantes : : : : : : 50

Tout abonné qui voudra suspendre son abonnement, devra prévenir, par écrit, l'Editeur quinze jours au moins, avant l'expiration du trimestre

On exécute à l'imprimerie du PIONNIER, et ce aux prix les plus modérés, toutes espèces d'ouvrages typographiques, (*Jobs*,) tels que, CARTES, FACTURES, PAMPHLETS, BLANCS, ETC., ETC

TICKET DEMOCRATIQUE.

POUR GOUVERNEUR,
ROBERT C. WICKLIFFE
D'Ouest-Féliciana.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
CHARLES H. MOUTON,
De Lafayette.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
A. S. HERRON,
D'Est-Bâton-Rouge.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
SAMUEL F. MARKS,
D'Ouest-Féliciana.

POUR TRESORIER D'ETAT,
Ch. E. Greneaux,
De Natchitoches.

POUR AVOCAT GENERAL,
E. Warren Moise,
D'Orléans.

Pour Superintendant de l'Education Publique,
Samuel Bard.
De Carroll.

☞ Un accident arrivé à notre imprimerie nous mets dans l'impossibilité de publier plus d'une demie-feuille. Nous espérons pouvoir dédommager nos abonnés dans notre prochain numéro.

☞ Le Comité Démocratique Central de cette paroisse, se réunira à Napoléonville, Jeudi 23 courant, pour affaires importantes. Tous les membres sont priés d'être présents.

☞ L'Assemblée Anti-Know-Nothing que nous avions annoncée dans notre dernier numéro, a eu lieu samedi dernier. Nous en publierons le compte-rendu dans notre prochain numéro.

LES COUVENTS.

Quelques journaux Know-Nothing ont les plus étranges opinions sur les vents. Ils sont encore sous l'impression produite sur eux par la lecture des romans d'Ann Ratclife, et ils s'imaginent que les couvents sont de véritables prisons où l'on retient de force de malheureuses jeunes filles.

Un d'eux, le *Farmerville Inquirer*, publiait dans son dernier numéro les observations suivantes :

Il existe dans ce pays certaines institutions papales qui devraient être soumises à des lois plus efficaces que celles qui les régissent actuellement. Je veux parler des couvents de nonnes et des cloîtres. Il serait bon de faire des lois qui imposeraient aux grand-jurés du pays le devoir de les visiter et de les inspecter comme toute *autre prison*, afin de prévenir la mauvaise administration et de mettre un terme à l'oppression et aux malheurs de leurs pensionnaires; l'avantage de l'habeas corpus devrait être étendu à toute personne emprisonnée dans ces cellules hideuses et désolées.

Certes, les familles qui font élever leurs filles dans les couvents de la Louisiane ne supposaient pas qu'elles les envoyaient en prison, et qu'elles les soumettaient à une oppression digne de l'attention de grand-jurés.

Les lauriers du fameux Mr Hiss empêchent de dormir le *Farmerville Inquirer*. Catholiques et institutions catholiques sont honnis et dénoncés par ce fougueux organe du Know-Nothingisme du nord de l'Etat Ce qu'il écrit n'est pas seulement une dénonciation contre les institutions religieuses catholiques. C'est encore une dénonciation contre les familles qui confient à ces dernières l'éducation de leurs demoiselles.

Cette attaque n'est-elle pas provoquée par cette section de la plateforme de Philadelphie qui veut qu'on donne aux enfants ce qu'elle appelle une éducation américaine, en dehors de toute influence catholique ?

Et maintenant que les orateurs de ce parti viennent soutenir que le Know Nothingisme n'est pas hostile au catholicisme ?

Cette action du *Grand Jury* ne serait-elle pas une usurpation sur les droits de père de famille ?

(*Courrier de la Louisiane.*)

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamship *Orizaba*, capitaine Forbes, parti de Vera-Cruz le 8 courant, est arrivé ici hier matin. Ce steamship avait à son bord $10,510 en or pour consignées à diverses maisons de la ville.

Le capitaine Forbes nous dit que lorsqu'il a quitté Vera-Cruz, la barque américaine Flash, capitaine Wilson, se trouvait dans le port et qu'elle devait partir le 12 pour New-York

Le bruit circulait que le 8 courant, les révolutionnaires étaient à cinq lieues de Vera-Cruz, Toute communication entre ce port et Jalapa, avait été interrompue depuis le 6 courant.

La *conducta* venant de Mexico, et escortée par 800 soldats, s'est arrêtée à Puente National, et s'est fortifiée pour livrer bataille aux révolutionnaires.

Nous avons reçu des journaux de Vera-Cruz jusqu'à la date du 8 août, mais nous n'y trouvons rien de nature à confirmer ce bruit. Au contraire, nous y trouvons certaines raisons plausibles copiées du *Diario official*, expliquant le le départ de la femme de Santa-Anna. De longs détails y sont publiés sur les succès obtenus par Blanco sur les insurgés, et son retour dans la capitale. Ce même journal annonce la défaite de Comonfort par le général Marquez, à Tamazula, et la désertion de trois officiers et de quelques soldats qui seraient passés dans les rangs des troupes du gouvernement. On disait que les forces sous le commandement du général Zires étaient revenues de Michoacan dans la capitale, attendu que la tranquillité était presque entièrement rétablie dans cette partie du Mexique. Le général Galindo a, dit-on, complètement battu les insurgés près de Morelia.

CALIFORNIE,

Nous avons reçu hier matin nos journaux de Californie. Rien d'intéressant dans la situation commerciale, Les partis se préparent aux élections. Les démocrates sont plein d'espoir.

Il paraît qu'une difficulté est survenue entre le consul français, M. Dillon, et M. Samuel Herman. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Messager* :

COUR DU RECORDER.—MM. Dillon, consul de France, et Samuel Herman, ont comparu mardi dernier, devant le recorderi par suite d'une difficulté survenue publiquement entr'eux. M. Herman, inculpé *d'assault and battery* a réclamé et obtenu le jugement par jury. L'affaire sera appelée demain vendredi, à une heure de l'après-midi.

DUEL.—Depuis trois jours on ne parle en ville que d'une rencontre qui devait avoir lieu entre MM. Dillon et S. Herman. Dimanche, un grand nombre de personnes se sont rendues à San Matteo, où l'on disait que la rencontre devait avoir lieu; la police était sur pied; il ne s'est rien passé. Il paraît que les témoins ne s'entendent pas sur le choix des armes. Dans le cas où pareille affaire viendrait à avoir lieu (et nous sommes les premiers à désirer qu'elle n'ait point de graves conséquences), nous la signalerions comme un argument de plus en faveur de notre opinion; car, du moment où M. Dillon se battrait en duel, il reconnaîtrait implicitement que ce te affaire est personnelle; si elle avait un autre caractère, ce genre de solution lui serait interdit.

RUSSIE.

PARTI RUSSE ET PARTI ALLEMAND.

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance :

Depuis quelque temps le parti allemand effrayé sans doute des tendances de l'empereur vers le parti russe, ou simplement préoccupé de quelques avances d'Alexandre à ce parti, renchérit sur l'humeur martiale des vieux Russes, et cherche à se faire passer pour aussi belliqueux que ses adversaires.

Ainsi, les nobles du gouvernement de St-Pétersbourg étaient réunis dernièrement dans la salle de l'assemblée des des nobles (place Saint-Michel, à côté du Théâtre Français), pour délibérer sur l'entretien des milices nobles qu'ils ont fournies à l'Etat.

Dans cette assemblée, un chef du parti allemand a déclaré que, sujets dévoués de l'empereur, les Allemands, enfants adoptifs d'une nouvelle patrie, combattraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'honneur de la Russie et qu'ils n'accepteraient jamais qu'une paix honorable.

Une paix honorable ne nous suffit plus, a répliqué le conseiller d'Etat privé Potemkin, maréchal de la noblesse du gouvernement de St-Pétersbourg ; la Russie ne peut déserter la mission que Dieu lui a assignée, et loin d'abandonner l'influence qu'on cherche à lui ravir, elle doit chercher au contraire à l'étendre et à l'augmenter encore, dans l'intérêt des nations qui espèrent en elle.

Ainsi les deux partis veulent la guerre et sa continuation; mais le parti allemand se contenterait d'une paix honorable; il faut un agrandissement de puissance au parti russe.

Dans l'assemblée des nobles du gouvernement de Saint-Pétersbourg on m'a raconté que, depuis quelque temps, lorsque l'empereur Alexandre allait rendre visite à sa mère, l'huissier de service, en l'introduisant, annonçait à haute voix : S. M. l'Empereur !

Le czar défendit au valet de service de se servir de cette formule, disant qu'il n'avait pas besoin d'être annoncé pour entrer chez sa mère; mais l'impératrice douairière répliqua aussitôt qu'elle ne se considérait que comme la première sujette de son fils, et qu'elle désirait suivre la loi de l'étiquette.

Pendant que à Vienne la diplomatie russe fait des avances au gouvernement autrichien, à Saint-Pétersbourg on est assez mécontent du langage de la presse en Autriche, et on assure que M, le comte de Nesselrode aurait réclamé auprès du comte Valentin Esterhazy, ambassadeur de l'empereur François-Joseph, contre les attaques dont le gouvernement russe et la Russie sont l'objet dans les journaux viennois.

Les idées ont bien changé en Russie, aujourd'hui, où le gouvernement s'applique par dessus tout à adapter le costume militaire aux usages du pays et à lui imprimer un caractère national, la barbe est parfaitement admise et semble être considérée comme le complément d'une bonne tenue militaire.

Qui croirait que c'est dans ce pays même que, sous le règne de Pierre Ier, l'interdiction de porter la barbe a failli plusieurs fois amener des révolutions ?

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES AU COURRIER.

CRIMEE.

Le bruit circulait qu'Omer Pacha et le général Simpson se sont démis de leurs commandements.

Les Français continuent leurs travaux d'approche vers la ville, tandis que les Russes s'occupaient activement à fortifier tous les points de défense importants.

Les Anglais ont détruit le pont de bateaux jeté par les Russes sur le Guinski.

Les Russes sont toujours aux environs de Kars et y ont complètement investi les troupes ottomanes.

Ils se préparent à faire un assaut simultané contre Kars et Kerseroum.

Dans la nuit du 13 du mois dernier, les canons russes ont démoli quelques nouvelles batteries élevées par les troupes françaises.

Les dernières nouvelles reçues de la Crimée portent que les Russes ont fait une sortie, le 24 du mois dernier, et ont été repoussés.

On disait qu'on préparait une expédition secrète destinée à forcer l'entrée du port de Sébastopol, tandis que les troupes de terre feront l'assaut de la ville.

Le général Toddleben est mort.

BALTIQUE.

Les opérations dans la mer Baltique ne méritent pas d'être rapportées.

DANUBE.

Les alliés continuet à faire de grands préparatifs pour une campagne dirigée contre le Danube. Une division française débarquera à Varna dans le courant du mois d'août.

MUTINERIE A CONSTANTINOPLE.

Une mutinerie, peu sérieuse, du reste, a eu lieu à Constantinople dans les rangs des Bashi Bazouks.

INSURRECTION A TRIPOLI.

Une insurrection formidable a éclaté à Tripoli parmi les arabes, par suite de la rareté des vivres et du surcroît des taxes.

RUSSIE.

Les Russes fortifiaient l'embouchure du Don et en obstruaient l'entrée.

AUTRICHE.

La diète allemande a accepté les propositions de l'Autriche, ainsi que les trois points additionnels soumis par la Prusse.

L'attitude de l'Autriche cause une grande inquiétude aux puissances alliées.

FRANCE.

Le nouvel emprunt a été souscrit en entier.

Des troupes additionnels vont être envoyées en Italie.

NAPLES.

Le roi de Naples a défendu l'exportation des graines en Crime.

ANNONCES

EMANCIPATION.

Notice is hereby given that Cyprien E. Barilleau, of this parish, to sue for the emancipation of his slave MELITE, a negro woman, aged 55 years.

EMANCIPATION.

Avis est donné que Cyprien E. Barilleau, de cette paroisse, a l'intention de réclamer en justice l'émancipation de son esclave MELITE, négresse, âgée de 55 ans.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Cinquième District Judiciaire dans et pour la paroisse Assomption.

Succession de feu Joseph Guillot.

Attendu que Alexandre Guillot a présenté une pétition à la Cour à effet d'être nommé administrateur de la dite succession,

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
C. L. BLANCHARD.
Deputé Greffier.
Assomption, 13 août 1855.

THE STATE OF LOUISIANA.

Fifth Judicial District Court, in and for the parish of Assumption.

In the matter of the succession of Joseph Guillot.

Whereas Alexandre Guillot has petitioned the Court for letters of administration of the succession of the late Joseph Guillot.

Notice is hereby given, to all whom it may concern, to show cause, within ten days, why the prayer of said petition should not be granted.

By order of the Court,
C. L. BLANCHACD,
Deputy Clerk.
Assumption, august 13th 1855.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Cinquième District Judiciaire. — Paroisse Assomption.

Succession de Jean Baptiste Delaune.

Attendu que Joseph Delaune et Simon Delaune ont présenté leur pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Baptiste Delaune, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
DESIRE LEBLANC, Greffier
Paroisse Assomption, le 18 août 1855.

THE STATE OF LOUISIANA.—Fifth Judicial District Court in and for the parish of Assumption.

In the matter of the succession of Jean Baptiste Delaune.

Whereas Joseph Delaune and Simon Delaune have petitioned the Court for letters of administration on the estate of the late Jean Baptiste Delaune deceased intestate.

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of said petition should not be granted.

By order of the Court.
DESIRE LEBLANC,
Greffier.
Assumption this 18th august 1855.

Etat de la Louisiane.—Cour du Cinquième District Judiciaire.—Paroisse Assomption.

Succession de Lwellin G. Phillips.

Attendu que Alexandre Franklin Pugh et Francis A Williamson, executeurs testamentaires de Lwelling G Phillips, ont déposé au bureau du Greffier de la susdite Cour, un compte provisoire de leur administration ainsi qu'une pétition en demandant l'homologation.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous trente jours, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
DESIRE LEBLANC.
Greffier.
Paroisse Assomption, le 18 août 1855.

The State of Louisiana.—Fifth Judicial District Court in and for the parish of Assumption.

In the matter of the succession of Lwellyn G Phillips.

Whereas Alexander Franklin Pugh and Francis A. Williamson, testamentary executors of the late Lwelling G Phillips have this day filed in the office of the Clerk of said Court; a provisional account of their administration, together with a petition praying that the same be approved and homologated.

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within thirty days, why said account should not be approved and homologated, and the funds in their hands distributed in accordance therewith.

By order of said Court.
DESIRE LEBLANC,
Clerk.
Assumption, this 18th august 1855.